

# Exemption à l'augmentation des loyers des personnes handicapées

## LISTE DE CONTRÔLE DE PRÉ-SÉLECTION

Veuillez compléter, mais ne pas soumettre avec votre demande

### Êtes-vous éligible à DRIE ?

Veuillez répondre aux questions suivantes :

Êtes-vous âgé de 18 ans et plus au moment de la demande ?

Oui  Non

Vivez-vous dans un appartement éligible de la ville de New York ?

Oui  Non

(Loyer réglementé selon le système « rent stabilization » ou « rent control », Mitchell-Lama, à dividendes limitées, de redéveloppement, une société coopérative de fonds de développement immobilier (HDFC), ou situé dans un immeuble appartenant à une société coopérative dont l'hypothèque a été assurée par le gouvernement fédéral conformément à l'article 213 (Section 213), ou bien dans les chambres individuelles / d'hôtel qui sont réglementées selon le système « Rent Regulated Hotel/Single Room Occupancy Unit »)

Figurez-vous sur le bail/contrat de location en tant que locataire principal ou colocataire, OU bien est-ce que des droits successoraux sur l'appartement vous ont été accordés ?

Oui  Non

Recevez-vous une aide de type « Supplemental Security Income » (SSI), « Social Security Disability Income » (SSDI), une pension d'invalidité du Ministère des Anciens Combattants, « Veterans Affairs » (VA) ou une allocation du Ministère des Anciens Combattants (VA) ou une couverture Medicaid en raison d'une incapacité ?

Oui  Non

Est-ce que vos revenus de foyer pour l'année 2015 (reçus par vous et par les membres de votre foyer) sont de 50 000 \$ ou moins, une fois les déductions admissibles faites ?

Oui  Non

Est-ce que vous payez plus d'un tiers des revenus mensuels de votre foyer pour votre loyer ?

Oui  Non



**Si vous avez répondu NON à l'une de ces questions, vous N'êtes PAS éligible à DRIE.**



**Si vous demeurez dans l'un des appartements énumérés ci-dessous, vous N'êtes PAS éligible à DRIE :**

Si vous n'êtes pas certain de votre type d'appartement, veuillez vous référer à la page 4 des Questions fréquemment posées sur le gel des loyers DRIE.



Si vous avez besoin d'un hébergement qui peut accommoder les personnes souffrant d'un handicap ou qui nécessitent des soins médicaux afin de présenter une demande et de recevoir un service ou bien de participer à un programme offert par le Ministère des Finances, nous vous invitons à contacter le Facilitateur des services pour les personnes souffrant d'un handicap au 311.